

## Livre *Survivre au téléphone mobile...*

# Attention, impostures !

**U**n tiers du livre *Survivre au téléphone mobile*, qui vient de paraître aux éditions Le Courrier du livre (18 €) sous la signature de trois représentants du Criirem, Catherine Gouhier, Michèle Rivasi et Maxence Layet, est constitué de fiches produits rédigées par les fabricants ou par les revendeurs de gadgets de “protection” pour portables.

Le lecteur, qui pensait avoir entre les mains un livre écrit par des professionnels sérieux et indépendants, se voit ainsi asséner un message d’incitation à l’achat qui n’a rien à envier aux pages “conso” de magazines dépendants de la générosité des annonceurs publicitaires.

Dans le reste du livre se succèdent suggestions saugrenues et informations erronées, parmi lesquelles :

**Cautions scientifiques usurpées.** Les noms de Roger Santini et de Madeleine Bastide sont associés à des références censées valider l’efficacité du gadget CMO-Tecno AO, alors que ces deux chercheurs aujourd’hui décédés n’ont jamais voulu cautionner ce produit, pas plus qu’aucun autre produit de ce type\*. Par décision du 31 octobre 2001, le directeur général de l’Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé a d’ailleurs interdit les allégations de protection dans la publicité concernant ce produit (*Journal Officiel* du 11 décembre 2001, à lire sur [www.santepublique-editions.fr](http://www.santepublique-editions.fr)).

### Recommandation de technologies à risques :

- **“Emballer la *box* wi-fi dans du papier d’alu”** (!) pour se prémunir de ses émissions de micro-ondes (p. 67). Cet appareil émet non seulement des micro-ondes mais aussi des fréquences extrêmement basses, lesquelles sont conduites par le métal. À terme, une telle installation ne peut qu’aggraver les malaises des personnes électrosensibles et “wifisensibles”, car les effets des basses fréquences et des micro-ondes sont cumulatifs.
- **“Placer l’interphone écoute-bébé sans fil ‘babyphone’** à au moins un mètre du lit de l’enfant”, tout en indiquant (p. 72) que “des mesures réalisées en 2003-2005 sur différents modèles ont montré des intensités de champ [...] de 3,2 V/m à 1 mètre de la source” (!). Compte tenu de l’exposition cumulée des enfants à toutes les formes de pollution électromagnétique, le bon sens commande de NE PAS utiliser ce type d’appareil, complètement évitable.
- **Le CPL comme alternative au wi-fi** pour les communications Internet (p. 178). Les observations réalisées par Annie Lobé chez une personne équipée de CPL et atteinte de troubles graves tendent à classer cette technologie parmi les innovations dangereuses.
- **Utilisation des fréquences hertziennes.** Cette perspective ne suscite aucun commentaire de la part des auteurs (p. 55). Or, l’affectation aux communications électroniques, pour acheminer les “nouveaux contenus” radio et télévision mobile personnelle sur téléphone portable, d’une partie des fréquences libérées lorsque la télévision hertzienne analogique cessera d’émettre en novembre 2011, aura pour conséquence d’accélérer la catastrophe sanitaire.

En effet, si peu de personnes se déclarent aujourd’hui malades à cause de ces fréquences hertziennes, c’est en raison du très faible nombre d’émetteurs et parce que les postes

domestiques (radio, télévision) ne sont que des récepteurs. Le jour où des émetteurs hertziens seront implantés sur les toits des habitations, plus personne ne sera à l'abri, même ceux qui sont aujourd'hui relativement protégés du GSM et du wi-fi par l'épaisseur des murs de leur logement. De par leur longueur d'onde de près d'un mètre, ces fréquences hertziennes traversent aisément tous les murs. Personne ne résistera à cette augmentation drastique de la pollution électromagnétique ambiante.

- **“Choisir et utiliser un téléphone** dont la valeur de DAS est la plus basse possible”.

La photographie d'un banc de mesure du DAS (p. 121) est assortie d'un commentaire :

- Le terme “mannequin en plastique” désigne une simple *bassine*.
- (...) “rempli d'un gel liquide conçu pour reproduire les propriétés électriques des différents tissus présents dans la chair humaine (peau, muscles, collagène, cartilage, os...)”. Un produit doté de telles caractéristiques ne peut tout simplement pas exister. Les auteurs se gardent d'ailleurs bien de préciser la composition et la nature exactes de cette substance miraculeuse *à la fois* liquide et gélatineuse.
- Une “sonde plongée dans ce milieu artificiel” mesurerait “la diffusion d'énergie rayonnée par le mobile”. Il s'agit en réalité d'une sonde... de température, donc d'un thermomètre !
- L'ensemble n'étant pas placé dans une enceinte à température contrôlée, cette mesure de température ne peut avoir aucune validité.
- Les marques et modèles de téléphones portables soit-disant “TOP DAS” sont mentionnés, alors que les mesures indiquées n'ont fait l'objet d'aucun contrôle par les auteurs (p. 123).

**Un tel contenu** est pour le moins étonnant dans un livre coécrit par une physicienne (Catherine Gouhier), une agrégée de biologie (Michèle Rivasi) et un journaliste scientifique (Maxence Layet).

La publication de ce livre par trois de ses représentants entache gravement la réputation du Centre de recherche et d'informations indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques (Criirem), qui prétend baser sa compétence sur la mesure des champs électromagnétiques et propose à ce titre, aux riverains d'antennes-relais et aux personnes électrosensibles, des prestations tarifées à 450 € (annonce faite par Catherine Gouhier lors de sa conférence au salon Ecobat le 22 mars 2009).

**Bouquet final**, une révélation sur le rabat de couverture : l'un des auteurs, Maxence Layet, “a travaillé chez France Télécom”. Ce journaliste “indépendant”, qui a longtemps été le *webmaster* du site Internet du Criirem, est l'un des “membres du Conseil d'administration” de cette association. Et il participe aussi à “l'instance de dialogue de la Fondation Santé Radiofréquences”. Laquelle est dotée de 4 millions d'euros, dont 2 millions proviennent des opérateurs de téléphonie mobile...

Comme le dit souvent le professeur Pierre Le Ruz, Directeur scientifique du Criirem, qui a refusé de cosigner ce livre : “Il faudrait peut-être arrêter le délire !”

\* Pour “60 articles scientifiques dans des revues ‘peer-reviewed’” annoncés p. 212, seules 14 références sont citées, dont 10 concernent des présentations effectuées à l'occasion de congrès scientifiques et figurant, de ce fait, dans les actes de ces congrès. Il ne s'agit donc pas de publications effectuées dans des revues scientifiques à comité de lecture. Ces diverses présentations portent en réalité sur la même expérience réalisée à la Faculté de Pharmacie de Montpellier en collaboration avec le professeur Madeleine Bastide, qui a affirmé à la journaliste Annie Lobé en 2002 qu'elle avait “refusé d'inclure cette partie de l'expérience” dans sa publication (Bastide M, Youbicier-Simo BJ, Lebecq JC, Giaimis J (2001) Toxicologic study of electromagnetic radiation emitted by television and video display screens and cellular telephones on chickens and mice. *Indoor Built Environment* 10 : 291-298). Cette référence a été omise dans la bibliographie p. 340-341.